Image not found or type unknown

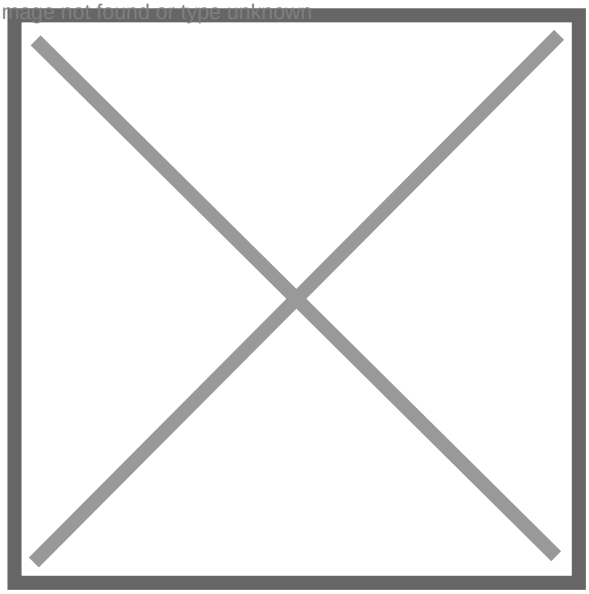

Statut vrp immobilier : paiement des congés payés aprés démission

Par **tibo169**, le **21/05/2012** à **22:16**

Bonjour,
J'ai signé un CDI en statut VRP dans une agence immobilière en date du 18/10/12. Ma rémunération ne comprend pas de fixe mais uniquement des avances sur comission en cas de commission insiffisantes. Je viens de démissionner avec lettre recommandé avec accusé de reception. Je souhaitais savoir si mon employeur devait me régler des indémnités de congés payés. J'ai acquis précisément 16 jours. Je précise qu'il est noté sur mon contrat que "ma garantie annuelle de rémunération comprend les congés payés".
Merci beaucoup de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés